

**Avis public**

**Projet de Règlement 823-18 - Règlement modifiant l'article 9 du Règlement 736-14 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition**

À tous les contribuables de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, cet avis est, par la présente, donné par la greffière :

- Que, lors de la séance extraordinaire qui s'est tenue le lundi 15 janvier 2018, à 19 h, au bâtiment de service du parc des Saphirs (175, rue Kildare), le conseil municipal de Sainte-Brigitte-de-Laval a présenté le projet de Règlement 823-18 intitulé « Règlement modifiant l'article 9 du Règlement 736-14 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition »;
- Que l'adoption du règlement aura lieu lors de la séance ordinaire du 12 février 2018, à 19 h, au bâtiment de service du parc des Saphirs (175, rue Kildare) ;
- Que ce projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h et sur le site Internet de la Ville ([www.sbd.net](http://www.sbd.net)).

**Résumé du projet de règlement :**

Le projet de règlement vise à ajouter l'article 9.1, à la suite de l'article 9 du Règlement 736-14 - *Règlement établissant le traitement des élus et autorisant le versement d'une allocation de transition, abrogeant et remplaçant le Règlement 632-11 et le 723-14.*

**ARTICLE 9.1**

Aucune indexation ne sera appliquée pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

FAIT À SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL, CE 19<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN 2018.

**Maude Simard, avocate**  
**Greffière**